Envoyé en préfecture le 08/02/2024
Reçu en préfecture le 08/02/2024
Publié le
ID : 004-210400271-20240206-042024-DE

MAIRIE DE BEVONS
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE **N° 04/2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le six février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.
Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric
Absentes excusées : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey
Procuration : Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick
Convocation et affichage : 01/02/2024
Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9

OBJET : REPARATION DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT D'AIR DE LA SALLE CŒUR DE VILLAGE

Monsieur le Maire informe que la centrale de traitement d'air (CTA) est en panne depuis le 18 décembre 2023 malgré les nombreuses interventions de la Société CLIMAX avec laquelle nous avons un contrat d'entretien. Il s'avère que l'automate a subi des dommages majeurs suite à de nombreuses microcoupures observées sur la Commune.

Le devis de réparation de la Société CLIMAX s'élève à 4116,25 € HT (4939,50 € TTC).

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a souscrit un contrat d'assurance auprès d'ABEILLE Assurances qui couvre notamment les dommages d'ordre électrique avec une franchise de 1 fois l'indice F.F.B. La déclaration du sinistre a été enregistrée par notre assureur le 30 janvier 2024.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide le devis l'entreprise CLIMAX pour la réparation de la CTA pour un montant de 4116,25 € HT (4939,50 € TTC) ;**
- **Autorise le Maire à signer et à de réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
BEVONS le 08 février 2024,
Le Maire,
Marc HUSER

MAIRIE de BEVONS 04200 (Alpes de Hte Provence)

Le secrétaire
Patrick SCOTTI